

Octobre 2017



# Repér' AJ

Le journal de l'Aide à la jeunesse

DOSSIER

Augmentation  
du nombre de  
places d'accueil  
pour les plus  
jeunes

À LA UNE

Le projet Hors  
les Murs encourage  
le travail de rue



# Sommaire

## À LA UNE

- 4 Hors les murs : au contact des jeunes

## DOSSIER

- 7 Davantage de places pour accueillir les jeunes les plus vulnérables

## PORTRAIT

- 10 Les services publics d'accompagnement SAMO, API et Tandem

## REPÈRES

- 13 Optimisation de la gestion des prises en charge en IPPJ et SAMIO

## FOCUS

- 14 IPPJ de Fraipont : la déclaration des Droits de l'Homme à table



© Jean FOUJET / Fédération Wallonie Bruxelles

## ÉDITO

### AGIR POUR DES ALLIANCES INCLUSIVES

Deux enjeux particulièrement importants pour notre secteur de l'Aide à la jeunesse font l'actualité de cette rentrée scolaire 2017: la mise en œuvre du refinancement du secteur et l'attention accordée aux différentes initiatives de lutte contre le décrochage scolaire.

Le refinancement que nous avons obtenu en 2017, le plus important depuis 25 ans pour les mineurs en danger, permet de renforcer aussi bien les services publics que les services agréés, que ce soit en termes d'emplois, de prises en charge ou de création de nouveaux services. Vous pourrez à cet égard découvrir un reportage sur les premiers nouveaux services créés, en pages 7, 8 et 9.

Nous ne le savons que trop: les difficultés rencontrées par certains jeunes et leurs familles ne cessent de s'accumuler et de s'amplifier, creusant davantage encore les inégalités sociales, notamment en termes de parcours scolaire. C'est pourquoi les acteurs de l'Aide à la jeunesse et de l'Enseignement se rencontrent à Bruxelles en ce début octobre à l'occasion de la tenue du Colloque International du Lasalé. Tous les acteurs concernés par les alliances éducatives y trouveront des informations utiles sur l'état des connaissances et des pratiques concernant les mesures d'intervention et de prévention pour lutter contre la disqualification sociale et le décrochage scolaire des jeunes.

Les mesures mises en place en Fédération Wallonie-Bruxelles pour lutter contre le décrochage – notamment le décret organisant des politiques conjointes de l'enseignement obligatoire et de l'aide à la jeunesse – ont permis de diminuer le taux de sorties prématurées de l'enseignement secondaire de plein exercice. Combinés →



Fédération Wallonie Bruxelles, administration générale de l'Aide à la jeunesse,  
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles  
Tél : +32 (0)2 413 32 06 – Fax : +32 (0)2 413 26 90  
reperaj@cfwb.be  
www.aidealajeunesse.cfwb.be  
www.fw-b.be – 0800 20 000  
ISSN 2295-2721



Editeur responsable : Liliane Baudart  
Coordination : Angela Scillia  
Rédaction : Maud Pirotte, Laetitia De Fays, Andres Saavedra Ulloa, Nathalie Monquignon, Angela Scillia  
Impression : Hayez

Graphisme : mpointproduction.be

Photos : Johanna de Tessières

Ce numéro est téléchargeable gratuitement sur le site [www.aidealajeunesse.be](http://www.aidealajeunesse.be)



au travail réalisé par les Services d'Accrochage Scolaire (SAS), les résultats semblent montrer que nous sommes globalement sur la bonne voie, même si l'on observe un taux toujours plus élevé pour les élèves domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale et pour les garçons.

Le renforcement du soutien des familles dans leur rôle éducatif et l'établissement de relations constructives entre école, famille et institutions sociales constituent un moyen efficace pour éviter le décrochage. C'est pourquoi l'accrochage scolaire, l'inclusion sociale et le mieux vivre ensemble sont au cœur du colloque « Pour une communauté éducative durable » organisé par le Laboratoire Accrochage Scolaire et Alliances Éducatives (LASALÉ) du 9 au 11 octobre 2017 (voir encadré). Le prochain Repér'AJ consacrera d'ailleurs un dossier complet aux thématiques abordées lors de ce colloque.


Enfin, vous trouverez également au sommaire de ce numéro un article consacré au travail des SAMIO, API et Tandem ainsi qu'un autre traitant de la nouvelle cellule de liaison mise en place au sein de l'administration pour une gestion améliorée des places disponibles dans les IPPJ et les services d'accompagnement.

Bonne lecture,

**LILIANE BAUDART**

*Administratrice générale de l'Aide à la jeunesse*

## 4<sup>e</sup> colloque international du Laboratoire Accrochage Scolaire et Alliances Éducatives (LASALÉ), Bruxelles, les 9-10-11 octobre 2017.




**4<sup>e</sup> Colloque International du LASALÉ**

**Pour une communauté éducative durable**

Bruxelles, Palais des Académies  
9-10-11 octobre 2017

Lutter contre le décrochage scolaire et social  
Favoriser les alliances éducatives École-Famille-Acteurs de terrain  
Garantir l'évaluation des politiques éducatives

Organisé en collaboration avec le Réseau des Services de la Fédération Royale Belge des Éducateurs de l'Enfance et de la Jeunesse



### SES MISSIONS

- mener des recherches sur l'accrochage scolaire et les alliances éducatives privilégiant sur le plan méthodologique des approches de type collaboratives ou participatives ;
- développer des collaborations avec des partenaires scientifiques et des partenaires de terrain mobilisés par les thématiques du décrochage scolaire et des alliances éducatives, en favorisant des échanges et des projets conjoints avec les professionnels provenant de la sphère scolaire, de l'aide à la jeunesse, du monde associatif et du tissu socio-économique ;
- proposer des interventions en lien avec le décrochage scolaire et les alliances éducatives, ainsi que promouvoir l'évolution des pratiques d'alliances favorisant l'accrochage scolaire et la réussite éducative ;
- favoriser la diffusion des résultats des recherches en organisant et en participant à des colloques internationaux.

Informations : [colloquelasale.sciencesconf.org/](http://colloquelasale.sciencesconf.org/)



© La Boussole

# Hors Les Murs : À LA UNE au contact des jeunes

Encourager le travail social de rue et la rencontre avec les jeunes dans les lieux qu'ils fréquentent, tel était l'objectif de l'appel à projets Hors Les Murs lancé par le ministre de l'Aide à la jeunesse en novembre dernier. Zoom sur trois des 25 projets retenus.

1. AMO : Aide en milieu ouvert.

2. PPP : Projets pédagogiques particuliers.

Renforcer ou mettre en œuvre des pratiques permettant d'aller à la rencontre des jeunes de façon proactive, là où ils sont, quand ils y sont, tel est l'objectif du projet Hors les Murs. Il s'inscrit pleinement dans la philosophie AMO<sup>1</sup>, à savoir l'aide préventive

à la demande des jeunes, tant sociale qu'éducative. L'appel à projets a été adressé à tous les services AMO et aux PPP<sup>2</sup> travaillant sans mandat. Le budget de 266.000 euros a permis de sélectionner 25 projets sur les 45 introduits.

## Des activités qui stimulent les échanges

Les projets de l'AMO La Boussole offrent l'opportunité aux jeunes de plusieurs quartiers d'Ans et d'Awans d'entrer en communication autrement. L'occasion aussi pour les éducateurs de toucher un plus vaste public et de rester au plus près du vécu des jeunes et de leur famille.

« À l'occasion des nombreuses activités sportives que nous proposons, nous avons fait le constat que, pour toucher un plus grand nombre de jeunes, il nous fallait sortir des habituelles activités foot qui permettent

### Les projets retenus

Arpège AMO à Tertre  
Atouts Jeunes à Molenbeek  
AMO Basse Sambre à Auvélais  
CEMO à Saint-Gilles  
CIAJ AMO à Seraing  
CLAJ à Liège  
Dinamo à Dinant  
Dynamo AMO à Forest  
Dynamo International à Uccle  
GRAInE à Antoing  
Imagin'AMO à Gembloux  
Itinéraires à Saint-Gilles  
La Débrouille à Seraing

La Boussole à Ans  
Le Signe à Charleroi  
L'Oranger à Jette  
Mic-Ados à Marche-en-Famenne  
Mikado à Chatelet  
AMO de NOH à Neder-Over-Hembeek  
ASBL Options à Verviers  
Pavillon J à Courcelles  
SAJMO à Jodoigne  
Centre Comète AMO à Bruxelles  
Tu Dis Jeunes à Thuin  
Visa Jeunes à Farciennes



trop peu aux filles de participer », explique Daniel Marziani, éducateur à l'AMO La Boussole. Un éducateur s'est ainsi vu spécialement formé à la réparation et à l'entretien de vélos. Dès le mois de mars, l'atelier itinérant de réparation, financé par le projet Hors Les Murs, s'est mis à parcourir différemment les quartiers d'Ans et d'Awans. Les réparations sont entièrement gratuites et se déroulent partout où se rencontrent les jeunes – agoras sportives, plaines de jeux au sein des quartiers. Et le succès est au rendez-vous : les jeunes de tous les âges sont les bienvenus pour vivre une expérience de rencontre et de transmission intergénérationnelle. Comme le précise Séverine Charlier, éducatrice, « tout un quartier se retrouve en cohésion : garçons et filles, jeunes et moins jeunes. Les savoirs sont partagés sans distinction dans un seul but : l'entraide ». Ce travail de rue, au plus près des jeunes, permet l'amorce d'un réel travail de fond.

## INVESTIR DE NOUVEAUX ESPACES

En plus des animations et de la

« Ces différents projets apportent une réelle complémentarité à notre travail. »

présence quotidienne sur le terrain, La Boussole a décidé de mettre en place d'autres modes d'intervention pour ajuster mieux encore son action au vécu des jeunes. « Grâce à Hors les Murs, souligne Daniel Marziani, nous avons pu investir de nouveaux lieux, ceux que l'on appelle l'espace public 'de transit'. Ainsi, nous avons entamé une collaboration très riche avec des artistes et avons organisé des ateliers de djembé, qui se déroulent au moment où les jeunes se trouvent dans des lieux à des moments inédits, par exemple à la fin des cours ou le mercredi après-midi, sur la place devant l'école. Un moment idéal pour toucher les familles dans un esprit festif et participatif ».

## SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

C'est ce même esprit de diversification qui a prévalu lorsque l'équipe pédagogique de la Boussole a choisi de développer l'utilisation des nouvelles technologies. « Nous ne

pouvons pas passer à côté de l'omniprésence des smartphones dans le quotidien des jeunes. C'est pourquoi, en association avec l'asbl RTA, nous avons créé une page Facebook. Cette présence a été réfléchie au sein de l'équipe, mais également avec les jeunes afin d'amener une réelle réflexion sur les usages et dangers des réseaux sociaux, ainsi que sur les balises à mettre pour prévenir les dérives possibles. C'est devenu, pour nous, un moyen supplémentaire de garder le contact avec les jeunes et d'encore mieux nous intégrer dans nos quartiers. Ces différents projets apportent une réelle complémentarité à notre travail, conclut Daniel Marziani. Ils nous permettent de toucher un public large, y compris des parents, et de rencontrer des jeunes que nous ne connaissons pas encore ».

Page Facebook : <https://www.facebook.com/AMO-La-Boussole-1126508494142242/>



3. Quartier dit « du haut » de la commune de Molenbeek-Saint-Jean à Bruxelles, entre les stations métro Gare de l'Ouest, Osseghem et Beekant, gros points de jonction et de transit. Quartier résidentiel, avec beaucoup de logements sociaux, à forte densité de population, avec peu d'infrastructures publiques accessibles sauf des parcs.

4. [www.periferia.be](http://www.periferia.be). Depuis sa création en 1998 à partir d'expériences au Brésil, l'association vise l'élaboration de projets et politiques publiques, ancrés dans le projet d'une démocratie participative, en veillant à rééquilibrer les pouvoirs d'influence des différents acteurs.

## Des micro-projets pour mobiliser les jeunes

En sillonnant le quartier du Karreveld<sup>3</sup> à Bruxelles, les travailleurs de rue de l'AMO Atouts Jeunes sollicitent les jeunes pour leur donner l'opportunité de construire un micro-projet, dans la solidarité et la quête de sens. Les expériences vécues sont positives. Les jeunes acquièrent de nouvelles compétences et les éducateurs perçoivent mieux leurs besoins.

« Le travail de rue est essentiel pour se rapprocher des milieux populaires, signale Assetou Elabo, directrice de l'AMO Atouts Jeunes. C'est un outil important et motivant, dans lequel notre équipe s'investit depuis plusieurs années. Pour arriver à un accompagnement individuel et comprendre ce qui se joue réellement dans leur vie, notre équipe va d'abord à la rencontre des jeunes – ils ne viendraient pas dans un



local. Aller vers la demande du jeune, l'accompagner dans l'action via des micro-projets, consolider le lien et construire des réponses qui correspondent à ses demandes pas toujours formulées, tel est le fil rouge de notre action ».

## INSTALLER UN LIEN DE CONFIANCE

Atouts jeunes a trouvé dans l'appel à projet Hors les murs un écho à ses pratiques de terrain et un moyen de les amplifier : travailler par micro-projets, fédérer le groupe

par la solidarité et le sens de l'action, permettre au jeune d'être un acteur. « Notre méthodologie est basée sur des constats de terrain. Les jeunes accrochent à toute activité intéressante. Travailleurs sociaux et jeunes du quartier construisent ensemble une dynamique autour d'un projet proposé et alimenté par les jeunes. Petit à petit, en groupe et dans le respect d'une charte des valeurs, les jeunes se confrontent alors à la réalité, notamment dans la recherche des fonds nécessaires et de partenaires. Ils interviennent également

dans l'espace public avec des animations de rue comme des activités sportives et des actions de sensibilisation, par exemple sur la vie affective. Enfin, ils font le lien et ouvrent les portes de l'AMO à de nouveaux jeunes. Nous avons constaté qu'une fois le jeune impliqué dans un projet, peu importe le lieu – dans la rue, dans nos locaux ou ceux d'un partenaire –, c'est la participation qui prime. Mais les filles ne sont pas dans la rue. Pour entrer en contact avec elles, il faut négocier avec les parents. Les garçons, motivés par la réalisation du projet, seront aussi de bons intermédiaires pour impliquer une sœur ou une cousine. Nous travaillons à la mixité de nos groupes. ».

« **Travailleurs sociaux et jeunes du quartier construisent ensemble une dynamique autour du projet.** »

## DÉSIR DE PARTIR

Ce qui frappe quand les jeunes s'expriment, c'est qu'ils formulent constamment un désir de partir... pour sortir de la routine morose ? Pour s'évader d'un quotidien à l'horizon bouché ? « Nous avons donc proposé trois micro-projets Hors les murs, enchaîne Assetou Elabo, dont le but est de... sortir des murs ! Le premier, et le plus abouti, est un voyage à Haïti centré sur les questions d'environnement et de déchets. Un partenariat est déjà établi avec l'asbl d'éducation permanente Periferia<sup>4</sup>, qui travaille la participation citoyenne. Les jeunes sont maintenant en quête d'un partenaire haïtien. Un vrai défi ! Ils doivent veiller à ce que tous les membres du groupe, quels que soient les moyens dont ils disposent, soient du voyage. Ils vont organiser une brocante pour récolter de l'argent. » Deux autres groupes sont en train de se constituer pour faire émerger un projet collectif. Leurs aspirations tendent aussi vers un séjour à l'étranger. Pour regarder la vie avec d'autres yeux et aussi pour prolonger les échanges entre jeunes établis lors d'un précédent projet au Sénégal. Tous ont pris l'engagement d'être solidaires et de donner du sens à leur activité. Pendant ce temps, bien ancrée dans le quartier et en collaboration avec d'autres associations, l'AMO Atouts Jeunes a inauguré fin septembre un nouveau lieu de rencontre. C'est aussi un projet de voyage... hors les murs !

Plus d'infos sur : <http://www.atoutsjeunes.org/>

## Une éducatrice dans les rues d'Hastière

Hastière souffrant d'un manque de tissu associatif, l'asbl Dinamo de Dinant a engagé une travailleuse sociale pour assurer une présence dans cette commune précarisée, créer des liens et apporter une aide aux jeunes et aux familles.

« Un quart de la population d'Hastière réside en zone d'habitat permanent, dans des caravanes et des chalets installés sur des domaines ou des campings, indique Françoise Penet, directrice de l'AMO Dinamo. Cette commune compte peu de ressources en termes d'associations et de soutien social, et nous recevons de plus en plus de demandes d'aide individuelle ou de projets collectifs. » Dans le cadre du projet Hors Les Murs, une éducatrice de rue, Jess Bonhivers, a donc été engagée à mi-temps pour garantir une présence dans la commune d'Hastière, tout en profitant des outils et moyens humains de l'AMO de Dinant pour l'accompagnement individuel et la mise en place d'animations. Elle est soutenue par ailleurs par le Plan de cohésion sociale de la commune, qui a mis un bureau à sa disposition. « Les objectifs du projet sont de créer du lien social et de rompre l'isolement de citoyens précarisés qui, par pudeur ou par honte, ne vont plus vers les services et ont tendance à rester dans leur lieu de vie, mais également de stimuler le 'faire ensemble' en les incitant à participer à des actions dans leur quartier, leur ville, voire à l'extérieur. »

## AU PLUS PRÈS DES JEUNES

« Début avril, explique Jess, nous avons commencé par informer les habitants de la commune de l'existence du service au moyen d'un touto-boîte et en les invitant à une réunion informelle dans un parc. Lors de cette rencontre, nous avons expliqué le projet autour de chips, d'un verre et d'un jeu de Mòlky. Je me suis aussi présentée aux autorités et aux associations de la commune. Au quotidien, je vais à la rencontre des jeunes dans les endroits où ils ont l'habitude de se retrouver, dans les parcs ou le long de la Meuse – il n'y a pas d'école secondaire ni de maison de jeunes à



© Dinamo

« **Créer du lien social et rompre l'isolement de citoyens précarisés.** »

Hastière. Je suis également présente lors des événements socioculturels des environs, parfois avec un stand où j'organise des animations pour les enfants et les jeunes. » Elle participe aussi à des projets en collaboration avec d'autres associations ou inclut les jeunes d'Hastière dans les activités organisées par Dinamo Dinant. Ils ont ainsi pu assister à une journée sportive à Chevetogne ou au festival Esperanzah.

## UN TRAVAIL DE LONGUE HALEINE

« J'ai créé une page Facebook sur laquelle je diffuse les événements et activités. J'y annonce aussi où et quand je peux rencontrer les jeunes. Je leur fournis un accompagnement administratif si nécessaire, mais parfois, ils ont juste envie de parler. » S'adaptant aux besoins et à la réalité du terrain, elle aménage ses horaires en fonction de la demande et de la présence des jeunes. L'éducatrice assure par exemple une permanence les mercredis après-midi et un samedi sur deux. « Jess a réussi à donner de la visibilité à son action, souligne Françoise Penet. Elle tisse des liens progressivement et gagne en capital confiance, ce qui prend du temps. Le projet Hors Les Murs finance son engagement à mi-temps pendant six mois, mais le travail de rue n'a de sens que dans la durée. Il est indispensable que ce qui a été mis en œuvre auprès des jeunes, des familles et des partenaires perdure. Nous cherchons des collaborations et des soutiens qui permettraient de faire durer cette action. Des pistes concrètes sont envisagées actuellement avec le CPAS et la Fondation Roi Baudouin. » □

Page Facebook : <https://www.facebook.com/Educ-de-rue-Dinamo-Hastière-206986733158806>





# Davantage de places pour accueillir les jeunes les plus vulnérables

DOSSIER

En vue d'apporter une réponse à la problématique des bébés placés à l'hôpital ainsi qu'au manque de places d'hébergement et d'accompagnement des enfants en grande difficulté, un appel à projets a été lancé en 2016 par l'Administration générale de l'Aide à la Jeunesse, à la demande du Ministre Rachid Madrane. La réactivité des services a permis la création de 119 places en SAIE<sup>1</sup>, de 98 places en SAAE<sup>2</sup> et de 16 places en CAU<sup>3</sup>.

1. SAIE : Service d'accueil et d'intervention éducative.
2. SAAE : Service d'accueil et d'aide éducative.
3. CAU : Centre d'accueil d'urgence

4. Arrondissement de Bruxelles : augmentation de capacité de 29 prises en charge réparties entre les SAIE Tremplin, O.K. O.U. Intersection, Outre-Mer, L'Harmattan et Le Ricochet.

Division de Charleroi : augmentation de capacité de 25 prises en charge réparties entre les SAIE Azimut 26, Le Fil d'Ariane, Le Panel et Le Rebond.

Par ailleurs, quatre Services de Placement Familial (SPF) ont obtenu des moyens complémentaires : La Famille d'accueil Odile Henri à Mons, La Famille d'accueil Odile Henri à Bruxelles, L'Espoir à Charleroi et Transition à Liège, chacun pour 3 prises en charge en familles d'accueil d'urgence.

L'appel à projets a été lancé à la suite de la première vague de refinancement du secteur de l'Aide à la Jeunesse décidée en octobre 2016 par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En ce qui concerne l'accompagnement dans le milieu de vie des jeunes, 54 prises en charge supplémentaires ont été ouvertes dans des services existants<sup>4</sup> et cinq nouveaux SAIE ont été créés: Autrement Dit à Ixelles, Les Petits Spirou à Charleroi, Le Damier à Seraing, Appui et L'Éclipse à Liège, chacun assurant la prise en charge de 13 enfants. Pour ce qui est de l'hébergement, 17 nouvelles places ont été mises à disposition par des services existants<sup>5</sup> et quatre nouveaux SAAE ont été créés: Ancrage à Bruxelles, Les Moussaillons à Charleroi et Le Biseau à Binche, chacun disposant de 15 places, ainsi que Le Phare à Liège accueillant 21 enfants. Deux Centres d'accueil d'urgence ont également ouvert leurs portes: La Madeleine à Jumet et La Traversée à Uccle.

## CAU La Madeleine : un accueil d'urgence dans la région de Charleroi

Depuis le début du mois d'avril, le Centre d'accueil d'urgence La Madeleine héberge huit enfants de 0 à 6 ans dans les locaux rénovés de l'ancienne polyclinique de Jumet.

Un vaste jardin agrémenté de jeux, une grande salle de psychomotricité, des espaces de rencontre pour les familles, des pièces lumineuses et colorées équipées du confort nécessaire à l'accueil des tout-petits... C'est dans un cadre harmonieux que le nouveau CAU, complet en permanence depuis son ouverture, héberge huit très jeunes enfants pour une durée de 20 jours, renouvelables une fois. Au-delà de la prise en charge individuelle et collective des enfants, la mission du CAU est d'aider à les orienter à la fin du mandat du SAJ, du SPJ ou du tribunal de la Jeunesse. «En répondant à cet appel à projets, la Cité de l'Enfance voulait apporter une solution au problème des enfants placés à l'hôpital et au manque de places en institutions, souligne Marjorie Henriët, directrice pédagogique référente. La Cité de l'Enfance est déjà agréée notamment pour un CAU, situé à Gilly, et un SAAE. Cette expertise nous a beaucoup aidés lors de la mise en place de ce nouveau service.»

### PRÉPARER LA SUITE

«Nous mettons, autant que possible, l'accent sur le lien avec la famille en accueillant régulièrement les parents en vue d'évaluer si une réintégration familiale est envisageable. Ces visites sont accompagnées par un éducateur, qui observe et propose des activités pour recréer petit à petit le lien, et apporter un soutien aux parents qui vivent une période difficile et sont souvent culpabilisés par le placement. Il arrive toutefois que l'autorité mandante refuse tout contact entre l'enfant et ses

5. Arrondissement de Bruxelles : augmentation de capacité de 10,5 places réparties entre les SAAE Home Juliette Herman, Le Pavillon Victor Rossel, Copain Park et Cité de l'Enfance Asselbergs.

Division de Liège : augmentation de capacité de 6,5 places réparties entre les SAAE La Maison de l'Enfant à Seraing et La Maison de l'Institut Michotte à Liège. Financement du SAAE du CPAS de Tournai de 15 places pour éviter sa fermeture.

« L'évolution est visible, tant sur le plan physique qu'affectif et psychomoteur. »

6. SASPE : Service d'accueil spécialisé de la petite enfance, subventionné par l'ONE.

parents, quand il y a eu maltraitance ou négligence grave.» Dans les cas où la réintégration familiale n'est pas possible, l'équipe prépare un placement à plus long terme. «Soit on s'oriente vers un projet de famille d'accueil, soit vers un

hébergement en SAAE ou en SASPE<sup>6</sup>. Dans le cadre de sa mission d'aide à l'orientation et en concertation avec le mandant, le CAU prend contact avec différents services pour connaître leur disponibilité prochaine en termes de places d'accueil. Un rapport est envoyé à l'autorité mandante avant la fin des 20, puis des 40 jours, pour l'informer de l'évolution de la situation.»

## UN ACCUEIL CHALEUREUX

L'équipe compte neuf travailleurs à temps plein, éducateurs/trices et puériculteurs/trices, trois hommes et six femmes. Le service fonctionne 24 heures sur 24, 365 jours par an, les horaires des équipes sont donc établis en conséquence. «Le moment de l'accueil de ces enfants, qui ont été perturbés, voire traumatisés, est particulièrement important. Il est assuré si possible par l'éducateur référent, qui prend le temps de les intégrer au groupe, de leur présenter la maison, leur chambre, leurs jeux... Malgré l'alternance des enfants que nous accueillons, nous veillons à créer une dynamique au sein du groupe, mais aussi à individualiser la relation, grâce à des moments de maternage durant les soins – bains, repas, massages aux bébés, etc. Nous nous chargeons aussi du suivi médical et administratif des enfants. Une fois par mois, nous organisons des 'conseils' avec les plus grands. L'occasion d'écouter leurs avis et suggestions, et de remettre notre pratique professionnelle en question si nécessaire.»

«Avec l'accord des parents, nous prenons les enfants en photo tout au long de leur séjour pour réaliser un album, rapporte Aurélie Delatte, coordinatrice du CAU. À leur arrivée, ils sont tristes,angoissés, cernés. On les reconforte et rassure progressivement. Très souvent, malgré notre faible recul, au moment de leur départ, l'évolution est visible, tant sur le plan physique qu'affectif et psychomoteur, surtout chez les tout-petits. Nous faisons en sorte que leur court passage chez nous soit le plus agréable possible et nous efforçons d'être acteurs de leur projet dans le cadre de nos missions d'investigation et d'orientation.»

## Premier bilan

Entre avril et août, La Madeleine a accueilli 27 enfants, dont la moyenne d'âge était de 23 mois, le plus jeune étant âgé de 15 jours. Avant leur arrivée au CAU, 6 étaient hospitalisés, 11 venaient de familles d'accueil d'urgence, avant qu'ils étaient hospitalisés, 2 venaient de leur famille d'origine, 6 d'un autre CAU et 2 de familles d'accueil.

Sur les 19 enfants sortis du CAU pendant cette période, 3 sont retournés dans leur famille, 10 ont été pris en charge par un SAAE, 3 par un SASPE, 2 par un autre CAU et 1 par une famille d'accueil d'urgence. 16 enfants ont donc vu leur situation se stabiliser dans le cadre d'un hébergement à plus long terme.

## CAU La Traversée : un hébergement d'urgence à Bruxelles

Début septembre, l'asbl Notre Abri a ouvert La Traversée, un Centre d'accueil d'urgence pour très jeunes enfants de huit places. Un nouveau défi pour cette institution centenaire spécialisée dans la prise en charge des tout-petits.

Notre Abri bénéficie d'une longue expérience dans l'hébergement des jeunes enfants séparés de leurs parents. «Au sein de nos structures<sup>7</sup>, nous accueillons régulièrement des enfants qui ont séjourné à l'hôpital, raconte Claire Meyer, directrice du nouveau CAU<sup>8</sup>. Cette réalité nous touche parce que les petits qui y restent longtemps nous arrivent abîmés. Les établissements hospitaliers font preuve de créativité et leur personnel, de beaucoup de bonne volonté, mais ils ne sont pas organisés pour ce type de prise en charge. Dans notre pratique, nous constatons régulièrement que de longs séjours à l'hôpital peuvent engendrer différentes problématiques telles que dépression infantile, attachement indifférencié... Dans tous les cas, cela impacte le développement de jeunes enfants déjà psychologiquement meurtris parce que séparés de leurs parents. C'est ce qui nous a motivés à lancer ce projet d'ouverture d'un CAU adapté aux tout-petits.»

## UN SOUTIEN ACTIF

Une toute nouvelle équipe, composée de dix éducateurs spécialisés et de puéricultrices, a été mise en place pour accueillir les enfants, âgés de 0 à 6 ans. «Nous avons constitué une équipe pluridisciplinaire et intergénérationnelle. Elle sera soutenue par deux psychologues à temps partiel, l'une chargée essentiellement de l'accompagnement des visites et de l'observation des enfants et l'autre, en co-intervention avec moi, des admissions et des entretiens familiaux. Notre objectif est que les enfants soient accueillis dans les meilleures conditions. Nous voulons soutenir au mieux cette période de crise et, au terme de l'hébergement, fournir un diagnostic de la situation et un avis en matière d'orientation des enfants.»

## ÉVALUATION À VENIR

«À l'origine, les CAU étaient destinés aux 6-18 ans. Étant donné que la continuité est un facteur essentiel pour les jeunes enfants, il sera important pour nous d'évaluer si ce que nous mettons en place pour leur séjour est adapté et si nous parvenons à les orienter, à leur sortie du CAU, vers des solutions à moyen et long terme. Des ajustements pourront encore être effectués le cas échéant.»

7. La Maison d'Enfants, PPP (Projet Pédagogique Particulier) accueillant 32 enfants, et La Poupponnière, SASPE accueillant 24 enfants, tous âgés de 0 à 6 ans.

8. Et auparavant directrice de la Poupponnière







## Le Biseau : un hébergement de longue durée dans la région du Centre

Le SAAE Le Biseau a été créé pour accueillir quinze enfants âgés de trois ans et plus. L'objectif de l'équipe est de nourrir le lien familial et de répondre aux multiples besoins des enfants.

C'est dans une grande maison du centre de Binche que Le Biseau s'apprête à ouvrir ses portes à quinze enfants de 3 à 12 ans<sup>9</sup>, dès la fin des travaux d'aménagement des locaux prévue en juin 2018. En attendant, le SAAE, mandaté par le SAJ ou le SPJ, accueille provisoirement huit enfants depuis le 1<sup>er</sup> juillet dans un gîte situé à Buvrines, tout en offrant un accompagnement familial à sept autres enfants.

### RECONSTRUIRE LES LIENS

«Quand ils arrivent chez nous, les enfants et leurs parents ont besoin d'intervenants qui activent des processus pour recréer du lien, témoigne Roberto Di Bartolomeo, directeur du Biseau. Les visites familiales sont soutenues par un éducateur, qui utilise un média positif – jeu, activité cuisine... – pour nourrir l'attachement et éviter que parents et enfants restent concentrés sur leurs difficultés. La plupart des jeunes que nous hébergeons ont un besoin important de

sécurité, de stimulation et de reconnaissance. Notre défi consiste à répondre à ces besoins, dans une alliance éducative avec les parents. Les enfants ont aussi besoin de socialisation, que nous leur apportons au sein de l'institution, mais aussi à l'extérieur, en les inscrivant à des stages de vacances et à des activités extra-scolaires adaptées. Notre équipe est composée de jeunes éducateurs de la région, qui bénéficient d'un réseau local dont ils peuvent faire profiter les enfants. Nous avons prévu un système d'écologie pour les accompagner et améliorer la cohérence éducative de l'équipe.»

### UN ENCADREMENT SÉCURISANT

«Notre but est d'offrir aux enfants un cadre chaleureux et structurant pour qu'ils puissent s'épanouir, précise Simon Vanhoegaerden, chef éducateur. Nous effectuons un travail collectif autour des besoins du quotidien, comme les repas, et un travail plus individuel dans des moments privilégiés comme les travaux scolaires, les bains pour les plus petits ou en soignant le coucher, souvent source de stress pour les jeunes. Il y a aussi un travail spécifique de l'éducateur référent, qui participe aux entretiens familiaux et accompagne l'enfant au niveau médical et scolaire. La collaboration avec les écoles, si possible en lien avec la famille, est importante pour que l'enfant puisse renouer avec une perspective de réussite.» □

### L'hôpital, un lieu inadapté au placement

Pédiatre retraitée à l'origine de la création du Biseau, le Dr Collette Van Helleputte a vu de nombreux enfants placés dans le service où elle travaillait. «En 2016, 17 enfants ont été placés au CHU Tivoli, pour un séjour d'une moyenne de 51 jours. L'un d'eux est resté six mois et demi. L'hôpital est un espace confiné qui vit au rythme des soins des autres enfants, qui y restent en moyenne 3 jours et demi. Les enfants placés sont souvent seuls, parmi de jeunes patients entourés de leur famille. Ils sont exposés aux infections, les horaires sont inadaptés et les locaux dépourvus d'espaces de visite pour les parents. Même si on tente de leur attacher une infirmière et de les faire suivre par un psychologue, il n'y a pas d'adulte de référence pour leur procurer un suivi longitudinal et ces enfants vivent dans une insécurité permanente. Ceux qui restent hospitalisés longtemps s'éteignent. Au début, ils pleurent puis deviennent indifférents, au risque de développer des troubles du comportement. Nous les avons appelés 'enfants errants' parce qu'ils accrochaient les adultes dans les couloirs pour tenter d'établir un contact.»

### Création du Biseau

«Avec d'autres professionnels de la petite enfance, nous voulions créer dans la région du Centre, qui manquait cruellement de places d'hébergement, un endroit où ces enfants soient pris en charge de façon spécifique.» Lorsque l'appel a été lancé à l'initiative du Ministre Madrane, l'asbl Alises y a répondu. «Une fois le projet accepté, nous avons engagé l'équipe et Le Biseau est né. Notre comité d'accompagnement veille à ce que le travail sur le terrain reste conforme à l'objectif de départ et, à la demande de l'équipe, lui apporte une aide pratique et théorique.»

9. Au moment de leur entrée. La limite d'âge de 12 ans peut être dépassée dans le cas de fratries comptant un enfant de moins de 12 ans, pour ne pas séparer les frères et sœurs.



# Les services publics d'accompagnement SAMIO, API et Tandem.

PORTRAIT

Trois types de services publics accompagnent les mineurs poursuivis du chef d'un fait qualifié infraction (appelés communément « mineurs délinquants ») : les SAMIO, les API et le Tandem. Ces services interviennent sous mandat judiciaire délivré par un juge de la jeunesse lorsqu'un jeune – fille ou garçon – est soupçonné d'avoir commis une infraction. Ces services poursuivent, par le biais d'un accompagnement éducatif, le même objectif : la réinsertion sociale, familiale et scolaire des jeunes qu'ils encadrent.

## LES TYPES DE SERVICES<sup>1</sup>

Les SAMIO<sup>2</sup> constituent une alternative au placement en IPPJ. Ils ont pour but de favoriser la réinsertion sociale, familiale et scolaire du jeune et de l'amener à augmenter son niveau de conscience concernant le sens et l'impact des faits qui lui sont reprochés. Les équipes d'API<sup>3</sup> prennent en charge des jeunes après un placement en IPPJ<sup>4</sup>. Leurs missions visent à renforcer les acquis du placement et à poursuivre le travail de réinsertion sociale, familiale et scolaire et la réflexion sur les faits qui leur sont reprochés. L'équipe Tandem

poursuit les mêmes objectifs que les équipes API dans des situations où les aspects relationnels au sein du milieu familial sont plus complexes.

« Favoriser la réinsertion sociale, familiale et scolaire du jeune. »

## LES MISSIONS

Le travail des intervenants consiste en un accompagnement éducatif intensif du jeune, mais aussi en un soutien de sa famille. L'intervenant observe la manière dont les membres de la famille communiquent entre

eux, les règles de vie en son sein, les difficultés et les compétences de chacun, les ressources internes et externes sur lesquelles le jeune et ses parents peuvent s'appuyer. À travers des rencontres régulières, l'intervenant amène le jeune à établir un bilan de ses ressources et difficultés, à s'insérer dans un réseau social plus large, diversifié et positif, et à acquérir une image positive de lui-même. Il soutient le jeune dans sa vie quotidienne ainsi que dans la concrétisation d'un projet de vie qui soit en adéquation avec les règles de la société, notamment par le biais d'une scolarité

1. La fusion des services publics d'accompagnement est actuellement à l'étude par le Service Général des IPPJ et des SAMIO. Ce rapprochement est envisagé en vue d'assurer une meilleure ventilation géographique des prises en charge.

2. SAMIO : Service d'accompagnement, de mobilisation Intensifs et d'observation.

3. API : Accompagnement post-institutionnel

4. Le juge de la jeunesse dispose d'un éventail étendu de mesures qu'il peut prendre à l'égard d'un mineur poursuivi du chef d'un fait qualifié infraction. Il doit respecter le principe de subsidiarité, c'est-à-dire qu'il doit préférer les mesures qui limitent le moins la liberté du mineur. La loi de 65 (art.37 §2 al. 11) prescrit une gradation des mesures : la préférence doit être donnée en premier lieu à une offre restauratrice. Ensuite, doivent être privilégiées les mesures de maintien dans le milieu de vie. Enfin, le placement en régime ouvert doit être privilégié au placement en régime fermé.



## Quelques chiffres pour l'année 2016

	SAMIO	API	TANDEM
<b>NOMBRE DE PRISES EN CHARGE EN 2016</b>	349 prises en charge	248 prises en charge	43 prises en charge
<b>SEXE DES JEUNES</b>	301 garçons et 48 filles	225 garçons et 23 filles	42 garçons et 1 fille
<b>AGE MOYEN DES JEUNES</b>	15 ans et 7 mois	15 ans et 9 mois	16 ans et demi
<b>DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE</b>	4 mois et demi	6 mois et demi	4 mois et demi

qualifiante, d'activités éducatives mais aussi de loisirs.

Le suivi a également pour objet de guider le jeune vers une réflexion sur les faits qui lui sont reprochés afin de l'amener à se responsabiliser et à poser de nouveaux choix. Il amène le jeune à augmenter son niveau de conscience concernant le sens et l'impact des faits pour lesquels il est poursuivi, sur la ou les victimes, la communauté, sa famille et lui-même. L'intervenant aide aussi l'adolescent et sa famille à satisfaire aux exigences fixées par le juge de la jeunesse, qui peuvent être le respect d'un couvre-feu, une scolarité régulière, l'interdiction de contacts avec d'autres jeunes, l'absence de consommation... Il aide la famille à stabiliser, voire à restaurer les relations familiales et amène les parents à se réapproprier pleinement leur fonction de père et/ou de mère, en les encourageant à poser un cadre permettant au jeune de se remettre en question par rapport aux actes commis et de se structurer. Il les accompagne dans l'ensemble des démarches permettant la mise en place d'un projet ou l'amélioration de la situation.

L'objectif visé est de permettre à la famille, en ce compris au jeune, de trouver ou de retrouver des moyens de régulation autonome qui leur permettront de se passer à terme de cet accompagnement.

### LES ÉQUIPES

Les services d'accompagnement couvrent l'ensemble du territoire de la communauté française et sont répartis en équipes régionales. Les services API sont au nombre de cinq, dépendant chacun d'une IPPJ (Saint-Servais, Fraipont, Jumet, Braine-le-Château et Wauthier-Braine). Leur capacité est de 102 prises en charge simultanées. L'ensemble des jeunes suivis par ces services ont fait l'objet d'un placement antérieur en IPPJ, de

courte ou de longue durée, en régime ouvert ou fermé. Pour des raisons d'efficacité et de disponibilité de l'intervenant, lorsque le taux de prise en charge du service le permet, c'est le domicile du jeune qui détermine l'équipe API qui l'accompagnera en fonction de la zone géographique au sein de laquelle elle intervient.

On compte trois équipes SAMIO: une équipe intervient à Bruxelles, une autre dans le Hainaut et le Brabant Wallon, la troisième dans les provinces de Liège, Namur et Luxembourg. Leur capacité de prise en charge est de 104<sup>5</sup> prises en charge simultanées. C'est le domicile du jeune qui détermine l'équipe SAMIO qui l'accompagnera, selon la zone géographique au sein de laquelle elle intervient.

L'équipe Tandem couvre l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles et dispose d'une capacité de 15 prises en charge simultanées, compte tenu des particularités des situations dans lesquelles elle intervient. Elle peut accompagner un jeune à l'issue d'un placement en IPPJ, quel que soit son domicile.

## Restaurer la dynamique familiale

Intervenant éducatif au SAMIO de Bruxelles, Marc Bruneel est chargé du suivi intensif de jeunes ayant commis un fait qualifié infraction et de leur famille. Cet accompagnement se base sur le dialogue et l'amélioration du fonctionnement familial.

Le suivi SAMIO dure de trois mois à un an et demi. «La tranche d'âge des jeunes que nous accompagnons s'étend généralement de 14 à 17 ans. Au terme du premier mois, nous envoyons un rapport au juge.

Plusieurs visites hebdomadaires au jeune et à sa famille, ainsi qu'à d'autres personnes clés – entraîneur sportif, professeur... – nous permettent d'établir une 'photo' de la famille: dynamique familiale, ressources financières et sociales, scolarité et activités du jeune. Suite au délit, la situation familiale est souvent dégradée. Une partie de notre travail consiste à rétablir le dialogue et l'autorité parentale. Souvent, nous fixons quelques règles que les parents et le jeune s'engagent à respecter. Au début, ça provoque parfois des explosions, nous jouons alors les médiateurs. Il est essentiel d'améliorer la dynamique familiale, sinon le jeune continuera à fuir la maison et à traîner en rue.»

### IMPACT POSITIF

«Nous déterminons aussi les objectifs de vie du jeune: scolaires, de loisir, professionnels... pour utiliser ses envies comme moteur pour le dynamiser, le réinscrire à l'école ou dans une formation. Cela nécessite de passer du temps à créer du lien, en allant se balader ou faire du sport avec le jeune. Certains comprennent vite qu'on est là pour les aider et s'ouvrent à la collaboration. On arrive alors à créer une relation de confiance et à faire évoluer certains comportements.» Un rapport est envoyé au juge tous les trois mois. «Quand ça se passe bien, nous sommes intégrés à la famille, y mangeons ou y prenons le thé en discutant longuement. Et ils nous appellent en cas de difficulté. Par la suite, quand on est parvenu à aller au terme du suivi et que les objectifs ont été atteints, dans la majorité des cas, le jeune ne récidive plus.»

«Certains comprennent vite qu'on est là pour les aider.»

5. 144 après le 01/09/2017 (Dans le cadre du refinancement de l'Aide à la jeunesse, 10 ETP ont été octroyés pour renforcer les SAMIO).



## LES FREINS

« Quand notre intervention ne fonctionne pas, on le sent vite : le jeune est méfiant, adopte une attitude provocante ou fermée, ne vient pas aux rendez-vous. Et quand il fait partie d'une bande urbaine, il est extrêmement difficile de le 'réancrer' dans sa famille et de le sortir de la délinquance. Notre premier rapport au juge précise si la poursuite du suivi SAMIO est pertinente. Quand on estime qu'elle n'a aucun sens, on fait une proposition : placement en IPPJ, en maison d'accueil... Parfois, la solution pour le jeune est de l'éloigner de sa famille. Il est arrivé que certains se retrouvent à la rue. Quand ils ne savent pas où dormir ou s'ils vont prendre des coups en rentrant à la maison, il est impossible de réfléchir à leur avenir. On nous envoie aussi de plus en plus de jeunes qui souffrent de problèmes mentaux, face auxquels nous ne sommes pas armés. Et notre difficulté aujourd'hui est le manque criant de places dans les différentes institutions. »

« Le but est que les parents et l'adolescente puissent fonctionner sans nous. »

## Rétablir la confiance

Réinsertion, renforcement de l'autonomie et restauration de la confiance de l'entourage des adolescentes constituent les axes du suivi mené par Claudine Collins, éducatrice au service API de Saint-Servais.

Après avoir travaillé huit ans comme éducatrice au sein de l'IPPJ de Saint-Servais, Claudine Collins assure depuis 15 ans l'accompagnement post-institutionnel des adolescentes de l'établissement. À leur sortie de l'IPPJ, un rapport pluridisciplinaire est établi, sur base duquel démarre l'API. L'accompagnement individuel, familial et scolaire de la jeune fille se déroule au cours de plusieurs rendez-vous hebdomadaires. « Ces rencontres fournissent des éléments qui me permettent d'être plus objective face à la situation familiale, tout en respectant le rôle des parents. Je ne me substitue pas à eux, je leur offre une aide. La plupart du temps, j'ai l'occasion de rencontrer les jeunes avant leur sortie de l'IPPJ et de commencer à installer la relation. Et en général, elles sont preneuses du projet. Je mets l'accent sur le fait que je ne suis pas uniquement là pour contrôler, mais comme un outil de travail en vue d'atteindre les objectifs fixés par le juge lors de l'audience

qui établit l'API. En général, le travail se poursuit six mois, renouvelables une fois. Mais si la situation s'améliore et que la jeune fille atteint ses objectifs, il peut s'arrêter plus tôt. »

## REDÉMARRAGE

« Je rencontre avec la jeune fille différents organismes – tels que service AMO – pour favoriser son inclusion dans la société et l'aide à trouver des activités extra-scolaires ou des stages durant les vacances... tout en poursuivant le suivi avec les parents. Ce, en respectant leurs valeurs et leurs croyances et sans être trop intrusive. Il est important que les parents puissent prendre le relais. En cas de problème, j'essaie donc de ne pas intervenir dans l'immédiat et de laisser d'abord la famille réagir, pour ne pas créer de dépendance vis-à-vis du suivi. Le but de l'API est bien que les parents et l'adolescente puissent fonctionner sans nous. Qu'elle ne récidive pas, se réintègre dans la société et s'épanouisse plus sainement, mais surtout, qu'elle devienne autonome. Dans l'ensemble, nous obtenons de bons résultats, y compris au niveau scolaire. J'essaie de faire en sorte que la jeune fille soit tirée vers le haut, qu'elle ne traîne pas une étiquette liée à son passage en IPPJ et que les intervenants scolaires reprennent confiance en elle. » □



# Optimisation de la gestion des prises en charge en IPPJ et SAMIO

REPÈRES

L'Administration générale de l'Aide à la jeunesse (AGAJ) a mis en place un nouveau système de gestion des prises en charge en IPPJ et SAMIO<sup>1</sup>. Alliant atouts humains et techniques, il permet d'optimiser la gestion des disponibilités via la Cellule de liaison et le MGD.

Mise en place depuis le 1<sup>er</sup> mai 2017, la Cellule de liaison<sup>2</sup> propose une gestion centralisée à l'AGAJ reliée à l'application IMAJ<sup>3</sup> (Interventions et mesures d'aide aux jeunes) grâce au Module de gestion des disponibilités (MGD) développé par l'ET-NIC<sup>4</sup>. Grâce au MGD, la Cellule de liaison dispose d'une vue globale de l'occupation des places en IPPJ et SAMIO, mais également des demandes de prise en charge introduites par les magistrats.

## VISION GÉNÉRALE

« Auparavant, précise Lionel Hougardy, responsable de la Cellule de liaison, les magistrats de la jeunesse contactaient directement les IPPJ et SAMIO, pour obtenir une place en fonction de la mesure qu'ils envisageaient. Par exemple, une place en service à régime ouvert ou fermé, pour une durée précise ou indéterminée. Sur base de ce contact décentralisé, une vue d'ensemble des places disponibles et, surtout, la possibilité de proposer des solutions alternatives, s'avérait compliqué voire impossible. Aujourd'hui, le MGD permet une vue globale tant sur les demandes des magistrats que sur les disponibilités actuelles et futures des différents services. » La gestion centralisée à l'administration des disponibilités n'empêche toutefois pas une relation privilégiée entre le juge de la jeunesse et l'IPPJ ou le SAMIO pour tous les aspects pédagogiques de la prise en charge.

## COOPÉRATION INDISPENSABLE

Si la demande du magistrat ne peut être immédiatement satisfaite, la Cellule de liaison pourra le cas échéant lui proposer une alternative grâce aux tableaux de disponibilités qu'elle établit en temps réel. Et Lionel Hougardy d'enchaîner : « Le système ne peut fonctionner que si la communication est efficace et efficiente entre la Cellule de liaison et les IPPJ-SAMIO, mais également entre la Cellule de liaison et les magistrats. Pour ce faire, des contacts



© Jean POUCKET / Fédération Wallonie-Bruxelles

1. SAMIO : Service d'accompagnement, de mobilisation Intensifs et d'observation.

2. Anciennement la CIOC

3. Pour rappel, IMAJ gère, depuis avril 2013 (projet débuté en 2009), les informations relatives aux jeunes pris en charge par l'Aide à la jeunesse et aux mesures dont ils bénéficient. Elle permet la centralisation de tous les dossiers et de toutes les prises en charge des jeunes, des informations relatives à son identité, à celle de ses parents, etc.

4. Pôle IT de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

quotidiens, que ce soit au travers d'outils informatiques ou par téléphone, interviennent avec l'ensemble de ces partenaires. » De leur côté, les magistrats, acteurs de ce nouveau système de gestion, ont également un accès direct à l'application afin d'encoder leurs demandes de prise en charge. Pour ce faire, ils ont suivi des formations organisées et dispensées par l'AGAJ. Par ailleurs, la gestion centralisée des disponibilités fait l'objet d'une évaluation régulière, en concertation avec les magistrats et les services concernés. Les échanges fréquents permettent d'éclaircir certaines situations et d'améliorer la circulation des informations.

## SERVICE CONTINU

Pour atteindre les objectifs fixés, une équipe de quatre personnes fonctionne sept jours sur sept, y compris les jours fériés. Entre les permanences téléphoniques, la gestion des demandes et les appels aux services et magistrats, la tenue à jour des tableaux des disponibilités en temps réel, le soutien technique aux institutions et services... la Cellule de liaison est active de la première à la dernière minute de la permanence et parfois même au-delà. Il est prévu qu'un rapport d'activités soit réalisé à l'issue de la première année de fonctionnement de la Cellule de liaison et de la mise en œuvre de ce nouveau dispositif. Il comprendra notamment des données chiffrées, établies sur base de différents indicateurs. Ce travail d'objectivation vise l'amélioration continue de la gestion des demandes de prise en charge en IPPJ et SAMIO. Un défi à suivre...

L'équipe de la Cellule de liaison. De gauche à droite: Lionel HOUGARDY, Steven CENTELEGHE et Alexandre DEWIL. Absente sur la photo: Aurélie RIVITUSO.



© Jean POUCKET / Fédération Wallonie Bruxelles

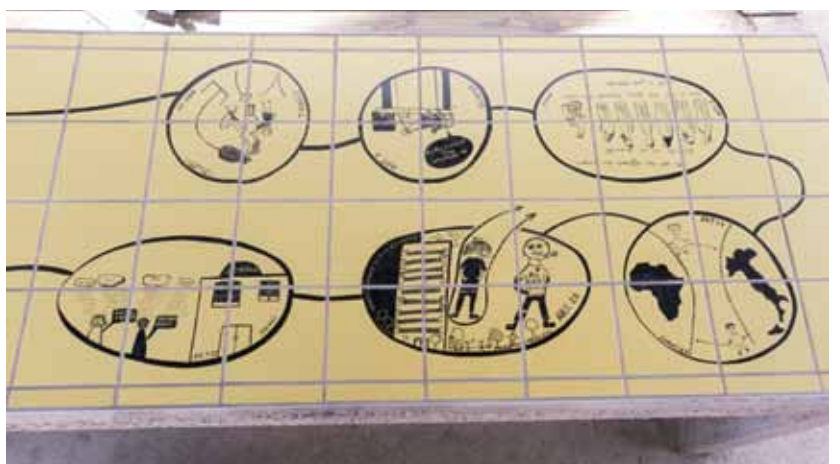
# IPPJ de Fraipont : la déclaration des Droits de l'Homme à table

FOCUS

Les articles de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme sur les céramiques des tables de jardin de l'IPPJ de Fraipont, c'est le défi lancé par Dominique Hélin, directrice de l'IPPJ, à l'Administration générale de l'Aide à la jeunesse et à la Direction générale de l'infrastructure.

Avec le soutien précieux et enthousiaste de l'artiste internationale Françoise Schein, l'artiste des Droits Humains, les jeunes de l'IPPJ de Fraipont ont réalisé la mise en table de divers articles de la déclaration des Droits de l'Homme. Œuvre artistique, mais aussi œuvre éminemment pédagogique, les tables ainsi décorées parlent des valeurs, des sentiments, des douleurs et des espérances de ces jeunes placés en institution.

Lors du vernissage le 13 juillet dernier, équipe de l'IPPJ, artiste et jeunes se sont remerciés et les jeunes ont témoigné de ce que leur a apporté cette démarche. Expérience à suivre car le projet d'une fresque de 50 m<sup>2</sup> est en construction. L'inauguration est prévue en 2019, lorsque les nouveaux bâtiments de l'IPPJ seront terminés. Le rendez-vous est pris ! □





Les outils et informations proposés sur cette page présentent un intérêt pour l'ensemble du secteur de l'Aide à la jeunesse. N'hésitez pas à les demander, à vous y inscrire ou à vous en inspirer.

## Accompagner la découverte des réseaux sociaux



« Faites le Mur ! » est une animation basée sur un jeu imaginé par l'AMO<sup>1</sup> TCC Accueil. Destinée aux élèves de la fin de l'enseignement primaire, elle aborde la question de l'usage des réseaux sociaux.

Entre dix et treize ans, beaucoup d'enfants font leurs premiers pas sur les réseaux sociaux, sans forcément être accompagnés et prendre conscience des conséquences de leurs actions. En remplaçant le mur d'un réseau social par un mur d'école sur lequel les joueurs peuvent écrire, le jeu « Faites le Mur ! » permet aux élèves de réaliser que leurs messages peuvent blesser, être mal compris, voire mener à des situations de harcèlement.

Animé par un ou deux adultes, « Faites le Mur ! » examine avec les enfants plusieurs thématiques en lien avec les réseaux sociaux : vie intime, entraide, insultes, contenu choquant ou inapproprié, le tout dans une optique de prévention.

1. Service d'aide en milieu ouvert.
2. Centre local de promotion de la santé.

Contact : le jeu est disponible en prêt dans de nombreux CLPS<sup>2</sup>. Pour plus d'informations et consulter la liste de disponibilité, rendez-vous sur le site de l'AMO TCC Accueil, volet « Animations Ecoles », [www.tccaccueil.be](http://www.tccaccueil.be).

## Apprendre à réagir face à la violence

Sept professionnels de terrain de l'Aide à la jeunesse ont été invités par l'Administration générale de l'Aide à la jeunesse (AGAJ) à participer à une formation pilote pour s'armer face à la violence. Le premier module « Aïkido » a eu lieu à Liège les 13 et 14 juin derniers.

La formation avait pour objectifs :

- d'acquérir des postures visant à gérer les situations de stress et de violence, verbale ou physique, avec plus de recul.
- d'améliorer le savoir-être face aux situations de peur et de gestion de la colère : faire face à la crise, la désamorcer et rétablir la communication.

Ce module a proposé une approche de maîtrise de la violence tant mentale, par un travail sur la représentation du couple peur-violence, que comportementale – comment maîtriser l'agresseur avec bienveillance, en sécurité, avec une communication restauratrice.

Les conclusions de ce travail pilote sont positives et posent la question des situations de violence récurrentes dans le quotidien des professionnels. Selon l'ensemble des participants, cette formation répond à un besoin répandu chez les travailleurs sociaux de l'AJ, tant en IPPJ<sup>3</sup> qu'en SAJ<sup>4</sup>/SPJ<sup>5</sup>. L'AGAJ étudie les possibilités de suivi de ce projet.

3. IPPJ : Institutions publiques de protection de la jeunesse.
4. Service d'Aide à la jeunesse.
5. Service de protection judiciaire.

Contact : [dgaj@cfwb.be](mailto:dgaj@cfwb.be)

## Accroch'AJE fait le lien entre l'Aide à la jeunesse et l'Enseignement



Les enfants et les jeunes sont au cœur du travail et des missions tant de l'Aide à la jeunesse que de l'Enseignement. Mieux connaître leur fonctionnement et assurer une collaboration sereine permet donc d'œuvrer plus efficacement au bien-être des jeunes. La plateforme Accroch'AJE vise à établir des échanges entre les professionnels des deux secteurs.

Saviez-vous que les actions intersectorielles sont nombreuses, mais peu visibles pour l'ensemble des acteurs ? Consultez Accroch'AJE pour accéder à de multiples informations et prendre connaissance d'outils éprouvés par d'autres. Le site abrite un ensemble de ressources destinées à rencontrer et collaborer avec les professionnels de l'Enseignement. Outils, documentation, informations sur les activités, cartographie des organes de concertation, liens vers une série de sites triés par zone, projets relatifs aux quatre axes thématiques du Décret intersectoriel... y sont notamment partagés.

Contact : [www.accrochaje.cfwb.be](http://www.accrochaje.cfwb.be) - [facilitateurs@cfwb.be](mailto:facilitateurs@cfwb.be)

## Le site [fugue.be](http://fugue.be) a fait peau neuve



Lancé en 2004, le site [fugue.be](http://fugue.be) du service AMO<sup>1</sup> SOS Jeunes Quartier libre a totalement été remis à jour, offrant une interface plus dynamique et plus interactive. Dès la page d'accueil, jeunes, parents, entourage et professionnels peuvent d'un clic accéder aux informations qui les concernent.

Le site est désormais adapté aux smartphones et tablettes, et permet une diffusion sur les réseaux sociaux via des boutons de partage. Le module de questions-réponses, grande force du site précédent, a été maintenu. SOS Jeunes – Quartier Libre a constaté que les professionnels en lien avec des jeunes et des familles ne savent pas toujours quoi faire et à qui s'adresser lorsqu'ils sont confrontés à un jeune désirant fuguer ou l'ayant fait. Le site a but de les outiller sur la thématique de la fugue au moyen d'informations, statistiques et outils, ainsi que de renforcer le travail en réseau et les partenariats qui en découlent.

Contact : [www.fugue.be](http://www.fugue.be), [contact@sosjeunes.be](mailto:contact@sosjeunes.be)

# Prises en charge en Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse (IPPJ) et en Services d'Accompagnement, de Mobilisation Intensifs et d'Observation (SAMIO<sup>1</sup>) en 2016 (Jeunes de 12 à 18 ans poursuivis du chef d'un fait qualifié infraction)

# 2311

prises en charge<sup>2</sup>  
en 2016



**1093 prises  
en charge**  
en régime ouvert  
des IPPJ



**578 prises  
en charge**  
en régime fermé  
des IPPJ



**302 mesures  
d'accompagnement  
par les SAMIO<sup>3</sup>**



**43 mesures  
Tandem**



**248 mesures  
d'accompagnement  
post-IPPJ**

1. Les SAMIO sont intégrés au Service général des IPPJ (Direction de la Coordination des IPPJ et des SAMIO) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

2. Note méthodologique : il s'agit de l'ensemble des mesures pour lesquelles le jeune a été pris en charge au moins un jour au cours de l'année de référence.

Sources :

MFWB – Administration générale de l'Aide à la jeunesse, Service général des IPPJ, Direction de la Coordination des IPPJ et des SAMIO ; Bases de données STATIPPJ et STATSAMIO.

## Les motifs d'intervention :

